

# L'appréciation



## Importance et utilité de l'appréciation des enseignants

L'appréciation figure sur le bulletin scolaire de l'élève sous la forme de remarques écrites. L'appréciation est très utile pour tous les élèves, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

De la maternelle à la 9<sup>e</sup> année, l'élève peut par exemple avoir une compétence « acquise » en mathématiques et une compétence « en voie d'acquisition » en français. Au premier abord, on peut supposer que l'élève a de bons résultats en mathématiques et des résultats peu satisfaisants en français, mais ce n'est pas le cas. En effet, tous les élèves ont à la fois des points forts et des domaines sur lesquels ils travaillent encore.

En 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années, les cotes et pourcentages ne suffisent pas à elles seules à établir un profil complet de chaque apprenant ou apprenante. C'est là que l'appréciation de l'enseignant ou enseignante prend toute son importance, car elle explique clairement ce que l'élève arrive à faire et ce sur quoi il ou elle doit travailler pour progresser dans son apprentissage.

## L'appréciation :

- indique ce que l'élève arrive à faire;
- indique ce sur quoi l'élève doit travailler;
- Indique comment l'élève interagit avec les autres en classe;
- propose des manières d'aider l'élève à progresser dans son apprentissage.



## Savoir ce que l'élève arrive à faire

L'apprentissage ne se fait pas au même rythme pour tous les élèves. Le bulletin scolaire explique clairement ce que l'élève arrive à faire et ce sur quoi il ou elle doit travailler dans chacun de ses domaines d'apprentissage. L'appréciation de l'enseignant ou enseignante explique sous forme de remarques écrites les points forts de l'élève et son comportement en classe.



## S'informer sur la conduite et les habitudes de travail de l'élève

L'échelle de compétence ou les cotes et pourcentages représentent l'évaluation des acquis de l'élève dans chaque domaine, tandis que les appréciations sous forme écrite renseignent sur sa conduite et ses habitudes de travail.

Cependant, l'évaluation et le suivi des acquis ne s'emploient pas à des fins disciplinaires. Par exemple, l'élève ne peut pas perdre 10 % de sa cote parce qu'il ou elle n'a pas apporté sa tenue d'éducation physique et on ne peut pas lui retirer des points pour sanctionner un retard.

Mais la conduite en milieu scolaire reste importante. Si l'élève manque d'assiduité ou ne participe pas en classe, les enseignants auront du mal à évaluer ses acquis.



## Savoir ce sur quoi l'élève doit travailler

Les renseignements figurant sur le bulletin scolaire de l'élève ne doivent surprendre personne. En principe, quand les parents ou parents substituts reçoivent le bulletin scolaire, l'enseignant ou enseignante de l'élève doit déjà les avoir informés des domaines à améliorer, tant dans son apprentissage que dans sa conduite.

Mais le bulletin scolaire précise aussi par écrit ce que l'élève arrive à faire et les domaines sur lesquels il ou elle doit travailler. L'enseignant ou enseignante peut indiquer des manières de favoriser l'apprentissage de l'élève à la maison, et expliquer aussi l'accompagnement que l'élève reçoit en classe pour l'aider à s'améliorer et à progresser.

